

(N° 78.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 MAI 1872.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Ministère de l'Intérieur un crédit spécial de 225,000 francs.

(Voir les N° 133 et 152 de la Chambre des Représentants.)

Présents ; MM. le Comte LOUIS DE MERODE, MALOU, le Baron DE SELYS LONG-CHAMPS, le Vicomte ALBÉRIC DU BUS DE GISIGNIES, HUBERT, et d'OMALIUS D'HALLOY, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a demandé un crédit de 225,000 francs pour faire face aux dépenses relatives à l'intervention des artistes et des industriels belges à l'Exposition universelle qui aura lieu à Vienne, en 1873.

Des membres de la Chambre des Représentants ont émis l'opinion que cette somme serait insuffisante; des membres de notre Commission ont, au contraire, trouvé qu'elle était trop considérable; mais sur l'observation que les dépenses faites pour l'Exposition universelle de Paris de 1867 s'étaient élevées à 790,000 francs, la Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de proposer au Sénat d'approuver le Projet de Loi, en joignant à cette proposition le vœu que le crédit ne soit point dépassé.

Le Président Rapporteur,

J.-J. D'OMALIUS.